

Date de convocation
25 juin 2025
Date d'affichage de l'avis
25 juin 2025
Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 14
N° d'ordre
D_2025_4_8

L'an deux mille vingt-cinq et le deux juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOEIL-BEZING, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc DUFAU, Maire.

Etaient présents : MM. M. DUFAU, S. TASTET, B. BAGET, G. CAMY, P-H. NAU-HENDEL, R. CARDY, L. POUTS-SAINT-GERME, B. LORRY, C. CHUBURU.

Ont donné pouvoir : C. BERDUCQ à MM. M. DUFAU, M. PULVINET à G. CAMY, M.-C. LALANNE à B. LORRY, V. LABORDE à R. CARDY, H. BEAUCULAT à L. POUTS-SAINT-GERME.

Etaient absents : C. BERDUCQ, M. PULVINET, M.-C. LALANNE, V. LABORDE, H. BEAUCULAT, A.-L. POMME-CASSIEROU.

Assurait la fonction de secrétaire de séance : Mme CHUBURU.

Etait également présente : Clotilde BROT, secrétaire de mairie.

DEMANDE DE SUBVENTION PRÉLEVÉE SUR LE PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire indique les travaux de sécurisation de la voirie, ainsi que les travaux de rénovations d'ouvrage d'art, qui seront réalisés en 2025 :

I – CHEMINEMENTS PIÉTONNIERS

1. CHEMINEMENT PIÉTONNIER « RUE DU GAVE »

Le coût prévisionnel est de 15.110 € H.T., soit 18.132 € T.T.C..

2. CHEMINEMENT PIÉTONNIER « RUE DES PRAIRIES »

Le coût prévisionnel est de 12.285 € H.T., soit 14.742 € T.T.C..

3. CHEMINEMENT PIÉTONNIER « RUE DES LYS »

Le coût prévisionnel est de 12.040 € H.T., soit 14.448 € T.T.C..

4. CHEMINEMENT PIÉTONNIER « CAMI DE LAS BORDES »

Le coût prévisionnel est de 12.417,50 € H.T., soit 14.901,00 € T.T.C..

5. CHEMINEMENT PIÉTONNIER « JEAN D'ARTHEZ »

Le coût prévisionnel est de 12.202 € H.T., soit 14.642,40 € T.T.C..

II – REMISES EN ÉTAT DE LA VOIRIE COMMUNALE A LA SUITE D'INTERTEMPERIES POUR MAINTENIR UN NIVEAU DE SECURITE DES USAGERS DE LA ROUTE

1. TRAVAUX ROUTE DE BORDES

Le coût prévisionnel est de 30.600 € H.T., soit 36.720 € T.T.C..

2. TRAVAUX CHEMIN LATERAL

Le coût prévisionnel est de 37.400 € H.T., soit 44.880 € T.T.C..

III – RÉNOVATIONS D'OUVRAGE D'ART

1. 5 PONTS SUR LE CANAL SIPL

Le coût prévisionnel est de 10.213 € H.T., soit 12.255,60 € T.T.C..

2. PONT DU LAVOIR – RUE DU GAVE

Le coût prévisionnel est de 10.620 € H.T., soit 12.744 € T.T.C..

3. PONT SUR LE LAGOIN

Le coût prévisionnel est de 10.630 € H.T., soit 12.756,00 € T.T.C..

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune peut solliciter auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques une aide financière au titre de la répartition des amendes de police relative à la circulation routière : création de cheminements piétonniers, remise en état de la voirie et rénovation des ouvrages d'art.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide à l'unanimité** :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à réaliser toutes les formalités nécessaires au dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour solliciter au titre de la répartition des amendes de police relatives à la circulation routière, une aide financière pour la création des cheminements piétonniers suivants : « rue du Gave », « rue des Prairies », « rue des Lys », « Cami de las Bordes », « Jean d'Arthez », pour les remises en état des voiries suivantes « Route de Bordes », « Chemin Latéral », et des rénovations d'ouvrage d'art suivantes : « 5 ponts sur le Canal SIPL », « Pont du Lavoir – rue du Gave » et « Pont sur le Lagoin ».

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Marc DUFAU

